

2024-04/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 02 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir Jacques BERENGER), Karine CACHELEUX (pouvoir Corine GUIGNON), Marie MAYER (pouvoir Céline PELLISSIER).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	20
-------------------	-----------	------------------	-----------

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT CANTONAL (FIC) – EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département propose aux communes de renouveler le dispositif d'accompagnement de leurs projets d'investissement mis en place en 2023.

Ce fonds, intitulé « Fonds d'Investissement Cantonal » a pour vocation de faciliter l'obtention de subventions départementales pour le financement d'opérations visant, entre autres, à faire face aux conséquences des intempéries.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour aider au financement des trois opérations ci-dessous :

- Rénovation du chemin du Gouraguier pour un montant de 9 626€ HT
- Rénovation du chemin des Clavéous pour un montant de 19 830€ HT
- Rénovation du chemin de Marestruc pour un montant de 5 973€ HT

Soit un montant total de travaux 34 929€ HT.

Le conseil oüi l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du F.I.C d'un montant le plus élevé possible pour faire face aux coûts de rénovation des chemins détaillés ci-dessus, conformément au plan de financement ci-joint.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance